



Des subventions jusqu'à 80% pour une liste d'équipements sportifs neufs M. le Maire n'en veut pas !

Dans le cadre des Jeux Olympiques Paris, le Plan « 5 000 terrains de sport » vise à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs d'ici 2024.

Réservé aux collectivités et aux associations sportives, ce dispositif a pour objectif de réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès au sport **en finançant jusqu'à 80% (50% minimum) :**

- la création d'équipements sportifs de proximité,
- la requalification de locaux ou d'équipements existants,
- l'acquisition d'équipements mobiles,
- la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

En 2022, ce sont plus de 2 100 équipements qui ont déjà été financés pour un montant d'environ 86 M€. Pour 2023, 109,4 M€ seront débloqués.

Plan « 5 000 terrains de sport »

Qui peut bénéficier d'une subvention de ce plan ?

Les porteurs de projet éligibles sont les suivants :

- Les collectivités territoriales : communes, intercommunalités, départements, régions, les mandataires des collectivités,
- Les associations à vocation sportive : fédérations sportives agréées, associations affiliées à des fédérations sportives agréées.

Quels sont les territoires éligibles ?

Tous les territoires sont éligibles.

Quels sont les équipements de proximité éligibles ?

Quelques exemples de terrains de sport extérieurs éventuellement éclairés et/ou couverts fixes ou mobiles, voire gonflables, éligibles (liste non limitative) :

- Plateaux multisports avec ou sans piste d'athlétisme, plateaux de fitness, parcours de sport-santé connectés,
- Terrains de basket 3x3, terrains de hand 4x4, terrains de foot 5x5, terrains de futsal extérieurs, terrains d'Air

- Badminton, terrains de tennis extérieurs et couverts,
- terrains de padel, terrains de squash, mini terrains de baseball, mini terrains de hockey sur gazon, mini terrains de rugby à cinq, mini pistes d'athlétisme,
- Tables de tennis de table extérieures, tables de teqball extérieures,
- Skate-parks, street workout, pumphtracks,
- Blocs d'escalade,
- Box/containers favorisant les pratiques sportives extérieures et les sports de nature à caractère non commercial,
- Bassins mobiles d'apprentissage de la natation et les bassins flottants en milieu naturel, etc.

Sont également éligibles (exclusivement) deux types de salles

- Dojos « solidaires » et salles d'arts martiaux, de boxe, de danse ou de gymnastique aménagés dans des locaux existants,
- Salles autonomes connectées.

Un gymnase surchargé, un développement sportif limité

Le judo, la gymnastique, le tennis, le badminton et le kravmaga sont les cinq activités sportives bouraysiennes qui se partagent toute l'année la grande salle du gymnase pour pratiquer leurs entraînements. Les arrangements entre les sections sont déjà multiples pour que chacune puisse offrir en semaine un nombre suffisant de créneaux à leurs adhérents :

- Délimitation de la salle et cours simultanés de judo/gym,

- Déplacement de certains cours de gym dans la salle du Gâtinais,
- Déplacement d'un cours de gym dans la salle Socoa à partir du 15 novembre pour éviter une coupure des cours de tennis,
- Visite de la salle de sport de la Maison Valentine mais pas assez grande et problème de logistique.

Malgré tous les efforts déployés, certaines sections doivent désormais refuser des adhérents. Pour celles occupant la grande salle le week-end, il est également difficile d'organiser des cours réguliers en raison des nombreuses manifestations qui s'y tiennent et qui la rendent indisponible.

Et comme si cela ne suffisait pas, la mairie s'est mise depuis deux ans à modifier à plusieurs reprises le planning de réservation des salles en cours d'année. Avec pour conséquence des cours annulés et des enseignants qui doivent s'adapter pour rattraper ces séances pour lesquelles

les adhérents ont payé une cotisation. Rappelons que quatre professeurs salariés travaillent à ce jour pour les sections sportives.

Les associations ont donc besoin d'une salle de sport supplémentaire et plus globalement d'une réflexion **sur une vraie politique sportive locale**. Faute de quoi, elles ne pourront faire face à l'augmentation des adhésions et proposer des prestations de qualité. A cela M. le Maire répond « *si vous avez trop d'inscrits dans les sections, il faut augmenter le montant de l'adhésion pour réduire les effectifs* ».

Le plan « 5 000 terrains de sport » balayé en commission Sports et Loisirs par M. le Maire et son adjointe

Pour répondre à ces besoins, ce plan national a été avancé par les associations lors de la commission Sports et Loisirs de février 2022 et il a été demandé en séance au maire s'il avait pu consulter les éléments associés transmis par e-mail quelques jours auparavant : celui-ci a répondu que non, il n'avait pas eu le temps.

Quant à la première adjointe, selon elle, il ne faut pas hésiter à faire quelques kilomètres pour trouver dans les communes d'à côté les infrastructures dont on ne dispose pas sur place.

Inutile d'aller plus loin, avec ces deux interventions, l'issue de la commission a été vite scellée. Pour preuve, elle n'a plus été réunie ensuite pendant treize mois. Et quand les associations insistent auprès des élus de la majorité pour étudier ce plan, on leur répond que l'architecte des Bâtiments de France interdirait toute réalisation dans la zone du complexe sportif. Même au-delà du périmètre des 500 m de l'église ? En tout état de cause, il y a d'autres localisations possibles ! De grâce, un peu de volonté pour étudier toutes les propositions !

Exemple de proposition : chiffrage d'un court de tennis couvert pour libérer le gymnase

En rapprochant le taux d'occupation de la grande salle par association, le coût et la liste des équipements éligibles dans ce plan, la construction d'un court couvert de tennis semble être la meilleure option. C'est d'ailleurs le choix que nous avons déjà fait en l'inscrivant dans notre programme des

précédentes élections municipales.

Selon les différents modèles, les tarifs varient entre 150 et 300 K€. Avec 80% de subventions (les aides fédérales peuvent s'ajouter si < 80%), cette infrastructure reviendrait à environ 50 K€ pour la commune.

Le sport est bon pour la santé : élus de la majorité, révisez votre position et profitez de cette opportunité !

Même notre Assurance Maladie le dit, du plus jeune au plus âgé, exercer une activité physique contribue à une meilleure qualité de vie. Pratiquée en groupe, elle est aussi un facteur d'intégration sociale.

Malheureusement, nos structures actuelles ne permettent aux Bouraysiens qu'un accès limité à ces bienfaits. Mais que la première adjointe et M. le Maire se rassurent, nous ne demandons pas un stade olympique pour nos associations, mais simplement quelques m² supplémentaires afin qu'elles

puissent y faire du sport dans de bonnes conditions et accueillir tous ceux qui veulent y adhérer. Précisons sur ce point que la population de notre commune a augmenté de 17% depuis les années 2000.

Pour soutenir notre tissu associatif, si important pour notre village, notre équipe se propose d'effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de ce plan et d'en assurer le suivi, le tout sans indemnité.

Serons-nous entendus ?

Le groupe BOURAY AUTREMENT : **Robert Longeon ; Tiphaine Chauvet ; Patrick Bretin ;** Alexandra Evin ; Yannick Daniel ; Adriano Morgado Ferreira ; Corinne Samson ; Olivier Tournay ; Arlette Longeon ; Jean Moussy ; Delphine Peynichoux ; Sébastien Ciceri ; Maryse Machado ; Xavier Lafon ; Schérazade Nemiri ; Françoise Dhon ; Jérémy Bonnin ; Patricia Sokourow ; Sébastien Bresler

Courriel : bourayautrement@free.fr

Tel: 06.75.21.31.70

Vous pouvez nous retrouver sur <https://www.facebook.com/groups/528552394464636>

